

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1086/SLAG établissant la liste des fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés comme assesseurs à la Cour Criminelle pour l'année 1975 .

n° 1086/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
11 novembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire

Vu l'article 15 du décret modifié du 4 février 1904 portant réorganisation de la justice dans le Territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La liste des douze fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés, par voie de tirage au sort, comme assesseurs à la Cour Criminelle est établie comme suit pour l'année 1975 : MM. Alaoui Abdoulmajid, directeur d'école, quartier 2, Ali Elmi Yonis, ancien député, Baret, directeur de la B.N.C.I., Ferry, chef du service de la statistique, Ismaël Guedi, chef du service des Affaires économiques, Lenoir, directeur de la Régie des Eaux, Omar Mouine Robleh, professeur, Orbisso Gaditto Hassan, ancien député, Saleh Hassan, rédacteur, adjoint au chef de District, Salleras, professeur, Sauvageot, chef du service de l'Enregistrement, Souleiman Djama Elabé, commerçant. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, le Haut-Commissaire adjoint P.i., ALAIN BIDOU.